

Printemps/été 2022

Trimestre du printemps-été 2022	Dates
Durée du trimestre	1 ^{er} mai au 31 août
Période des cours (session A)	2 mai au 22 juillet
Période des cours (session B)	2 mai au 10 juin
Période des cours (session C)	20 juin au 29 juillet
Période des cours (session D)	11 juillet au 22 août
Période des cours (session TR)	voir portail
Période d'évaluation de l'enseignement et des cours (Session A)	11 au 22 juillet
Période d'évaluation de l'enseignement et des cours (Session B)	30 mai au 10 juin
Période d'évaluation de l'enseignement et des cours (Session C)	18 au 29 juillet
Période d'évaluation de l'enseignement et des cours (Session D)	11 au 22 août
Période d'évaluation de l'enseignement et des cours (Session TR)	à déterminer
Congés et événements spéciaux	
Fête de la Reine	23 mai
Fête du Canada	1 ^{er} juillet

Congé civique	1 août
Changements à l'horaire régulier	
Les cours du lundi 23 mai sont annulés pour la Fête de la Reine (jour férié) et reportés au vendredi 27 mai, selon l'horaire normal des cours du lundi. Les stages ne sont pas visés par cette directive.	27 mai
Les cours du vendredi 1 juillet sont annulés pour la Fête du Canada (jour férié) et reportés au vendredi 8 juillet selon l'horaire normal des cours du vendredi. Les stages ne sont pas visés par cette directive.	8 juillet
Inscription, cours, abandon et remboursements	
Premier jour de l'inscription (premier cycle)	31 mars
Premier jour de l'inscription (études supérieures)	31 mars
Premier jour de l'inscription (étudiants spéciaux)	31 mars
Premier jour pour inscription cours cross institution avec UO	31 mars
Session A (2 mai au 22 juillet)	
Dernier jour pour s'inscrire ou modifier un choix de cours	13 mai
Dernier jour pour passer d'auditeur à étudiant régulier ou l'inverse	13 mai
Dernier jour pour abandonner un cours/activité et obtenir un crédit financier. Des droits administratifs s'appliquent. La date limite pour un remboursement des droits complémentaires d'un cours peut différer, et même être plus hâtive. Cette date peut varier selon la date de début et de fin du cours en question. L'abandon d'un cours risque d'avoir une incidence sur les exigences de votre programme. Assurez-vous de bien en évaluer toutes les répercussions.	27 mai
Dernier jour pour abandonner un cours/activité sans crédit financier. L'abandon d'un cours risque d'avoir une incidence sur les exigences de votre programme. Assurez-vous de bien en évaluer toutes les répercussions. L'abandon de cours n'est plus possible après cette date. Si vous décidez de ne plus le suivre sans l'avoir abandonné officiellement avant la date limite, votre relevé de notes indiquera un échec pour ce cours.	8 juillet

Session B (2 mai au 10 juin)

Dernier jour pour s'inscrire ou modifier un choix de cours

9 mai

Dernier jour pour passer d'auditeur à étudiant régulier ou l'inverse

9 mai

Dernier jour pour abandonner un cours/activité et obtenir un crédit financier. Des droits administratifs s'appliquent. La date limite pour un remboursement des droits complémentaires d'un cours peut différer, et même être plus hâtive. Cette date peut varier selon la date de début et de fin du cours en question. L'abandon d'un cours risque d'avoir une incidence sur les exigences de votre programme. Assurez-vous de bien évaluer toutes les répercussions.

13 mai

Dernier jour pour abandonner un cours/activité sans crédit financier. L'abandon d'un cours risque d'avoir une incidence sur les exigences de votre programme. Assurez-vous de bien évaluer toutes les répercussions. L'abandon de cours n'est plus possible après cette date. Si vous décidez de ne plus le suivre sans l'avoir abandonné officiellement avant la date limite, votre relevé de notes indiquera un échec pour ce cours.

3 juin

Session C (20 juin au 29 juillet)

Dernier jour pour s'inscrire ou modifier un choix de cours

27 juin

Dernier jour pour passer d'auditeur à étudiant régulier ou l'inverse

27 juin

Dernier jour pour abandonner un cours/activité et obtenir un crédit financier. Des droits administratifs s'appliquent. La date limite pour un remboursement des droits complémentaires d'un cours peut différer, et même être plus hâtive. Cette date peut varier selon la date de début et de fin du cours en question. L'abandon d'un cours risque d'avoir une incidence sur les exigences de votre programme. Assurez-vous de bien évaluer toutes les répercussions.

8 juillet

Dernier jour pour abandonner un cours/activité sans crédit financier. L'abandon d'un cours risque d'avoir une incidence sur les exigences de votre programme. Assurez-vous de bien évaluer toutes les répercussions. L'abandon de cours n'est plus possible après cette date. Si vous décidez de ne plus le suivre sans l'avoir abandonné officiellement avant la date limite, votre relevé de notes indiquera un échec pour ce cours.

22 juillet

Session D (11 juillet au 22 août)

Dernier jour pour s'inscrire ou modifier un choix de cours

18 juillet

Dernier jour pour passer d'auditeur à étudiant régulier ou l'inverse	18 juillet
Dernier jour pour abandonner un cours/activité et obtenir un crédit financier. Des droits administratifs s'appliquent. La date limite pour un remboursement des droits complémentaires d'un cours peut différer, et même être plus hâtive. Cette date peut varier selon la date de début et de fin du cours en question. L'abandon d'un cours risque d'avoir une incidence sur les exigences de votre programme. Assurez-vous de bien évaluer toutes les répercussions.	22 juillet
Dernier jour pour abandonner un cours/activité sans crédit financier. L'abandon d'un cours risque d'avoir une incidence sur les exigences de votre programme. Assurez-vous de bien évaluer toutes les répercussions. L'abandon de cours n'est plus possible après cette date. Si vous décidez de ne plus le suivre sans l'avoir abandonné officiellement avant la date limite, votre relevé de notes indiquera un échec pour ce cours.	19 août
Session TR	
Dernier jour pour s'inscrire ou modifier un choix de cours	voir portail
Dernier jour pour passer d'auditeur à étudiant régulier ou l'inverse	voir portail
Dernier jour pour abandonner un cours ou une activité et obtenir un crédit financier. Des droits administratifs s'appliquent. La date limite pour un remboursement des droits complémentaires d'un cours peut différer, et même être plus hâtive. Cette date peut varier selon la date de début et de fin du cours en question. L'abandon d'un cours risque d'avoir une incidence sur les exigences de votre programme. Assurez-vous de bien évaluer toutes les répercussions.	voir Service du Registraire
Dernier jour pour abandonner un cours ou une activité sans crédit financier. L'abandon d'un cours risque d'avoir une incidence sur les exigences de votre programme. Assurez-vous de bien évaluer toutes les répercussions. L'abandon de cours n'est plus possible après cette date. Si vous décidez de ne plus le suivre sans l'avoir abandonné officiellement avant la date limite, votre relevé de notes indiquera un échec pour ce cours.	voir Service du Registraire
Notes et examens	
Session A (2 mai au 22 juillet) : Période d'examen	25 au 29 juillet
Session B (2 mai au 10 juin) : Période d'examen	13 au 16 juin
Session C (20 juin au 29 juillet) : Période d'examen	2 au 5 août

Session D (11 juillet au 22 août) : Période d'examen	23 au 25 août
Session TR	à déterminer
Affichage officiel des notes finales du trimestre de printemps-été sur le Web	13 septembre
Rendement scolaire considéré comme officiel	20 septembre
Paiement des droits universitaires	
Session A (2 mai au 22 juillet) : Dernier jour pour payer les droits de scolarité sans frais de retard de paiement. Consultez Paiement des droits sur le site Web du Service des finances.	2 mai
Session B (2 mai au 10 juin) : Dernier jour pour payer les droits de scolarité sans frais de retard de paiement. Consultez Paiement des droits sur le site Web du Service des finances.	2 mai
Session C (20 juin au 29 juillet): Dernier jour pour payer les droits de scolarité sans frais de retard de paiement. Consultez Paiement des droits sur le site Web du Service des finances.	20 juin
Session D (11 juillet au 22 août): Dernier jour pour payer les droits de scolarité sans frais de retard de paiement. Consultez Paiement des droits sur le site Web du Service des finances.	11 juillet
Session TR	à déterminer
Rapports, mémoires et thèses (études supérieures)	
Dernier jour pour déposer la thèse au trimestre d'hiver sans avoir à s'inscrire au trimestre de printemps-été	29 avril
Dernier jour pour déposer la thèse et obtenir un crédit financier de 100 % (si vous êtes inscrit uniquement à la thèse et que vous l'étiez aussi au trimestre précédent). Le dépôt de votre rapport, mémoire ou thèse entraînera l'annulation de votre inscription pour le trimestre en cours. Le crédit ne s'applique pas au dépôt d'une thèse remaniée.	3 juin
Dernier jour pour déposer la thèse au trimestre de printemps-été sans avoir à s'inscrire au trimestre d'automne.	31 août